



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : générale
18 juin 2014

Français
Original : anglais

**Comité de négociation intergouvernemental
chargé d'élaborer un instrument international
juridiquement contraignant sur le mercure
Sixième session**

Bangkok, 3-7 novembre 2014

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions d'organisation : organisation des travaux

**Note de scénario pour la sixième session du Comité
de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer
un instrument international juridiquement contraignant
sur le mercure**

Note du Président

1. La présente note de scénario, que j'ai établie en concertation avec le Bureau, expose nos plans ainsi que nos attentes générales pour la sixième session du Comité de négociation intergouvernemental chargé de préparer la première session de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure. L'objet de la note est d'aider les Parties et autres participants à se préparer pour cette session afin que les premières principales mesures prises pour préparer la première réunion de la Conférence des Parties aboutissent à une heureuse issue.
2. À sa sixième session, le Comité examinera les questions énoncées dans la résolution sur les arrangements provisoires convenus par la Conférence de plénipotentiaires tenue à Kumamoto (Japon), les 10 et 11 octobre 2013.

Calendrier et modalités de l'organisation de la sixième session

3. La sixième session sera ouverte le lundi 3 novembre 2014 à 10 heures et sera close le vendredi 7 novembre 2014 à 18 heures. Nous avons décidé de travailler à raison de deux séances plénières par jour dont nous prévoyons qu'elles nous permettront de disposer de suffisamment de temps pour des débats. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de prévoir dans la soirée une séance plénière.
4. Contrairement aux précédentes sessions, au cours desquelles les pauses déjeuner étaient consacrées aux travaux des groupes de contact ou autres, j'ai décidé que ce devrait être l'occasion d'organiser des manifestations parallèles au cours desquelles les efforts entrepris aux fins de la ratification et de la mise en œuvre rapide de l'instrument pourraient être mis en évidence grâce à des exposés et à l'échange d'informations. Je vous encourage à participer à ces activités parallèles, dans la mesure du possible, car elles permettront à tout un chacun d'obtenir des informations utiles alors que nous nous acheminons vers l'entrée en vigueur de la Convention.

* UNEP(DTIE)/Hg/INC.6/1.

5. Les représentants sont invités à mettre à profit la journée du dimanche 2 novembre pour les consultations régionales et les discussions interrégionales éventuelles afin d'être prêts pour l'ouverture de la session, le lundi 3 novembre. Les documents de séance nécessaires seront mis à disposition pour ces consultations et discussions.

Décisions prises par la Conférence de plénipotentiaires

6. Lors de la Conférence de plénipotentiaires, nous avons non seulement adopté la Convention, ce qui a permis de l'ouvrir à la signature, mais nous avons aussi adopté un certain nombre de résolutions ayant pour objet d'orienter nos travaux au cours de la période transitoire, et notamment d'établir des relations de travail avec d'autres organisations.

7. La résolution sur les dispositions provisoires énonce, entre autres, les travaux que le Comité de négociation intergouvernemental devra poursuivre aux fins des préparatifs en prévision de l'entrée en vigueur de l'instrument et de la première réunion de la Conférence des Parties. Sur la base de cette résolution, les membres du Bureau en mesure d'appuyer les travaux du Comité de négociation intergouvernemental continueront d'assumer ce rôle, tandis que nous accueillerons les candidats désignés par les groupes régionaux pour remplacer les membres qui ne sont plus en mesure de s'acquitter de leurs fonctions.

8. Les résolutions définissent aussi un ambitieux programme de travail pour le Comité de négociation intergouvernemental qui porte notamment sur les questions pour lesquelles nous devons parvenir à un accord et qui constitueront l'essence même de nos travaux durant la sixième session. Les tâches, toutefois, seront celles dont nous avons convenu au titre de la Convention et je ne doute pas que nous serons à même d'aborder toutes ces questions d'une manière coordonnée.

Préparation en vue de la sixième session

9. Comme pour les précédentes sessions du Comité, je tiens à souligner qu'il importe que les délégations se préparent soigneusement pour la sixième session. Mais, contrairement aux précédentes sessions, nous serons saisis d'un grand nombre de documents établis par le Secrétariat. Parmi les questions à examiner figurent les questions administratives concernant le fonctionnement futur de la Conférence des Parties et son financement, les questions opérationnelles concernant les activités prévues par la Convention, les questions techniques reliées aux activités nationales prévues par la Convention ainsi que les questions de politique générale qui influenceront sur des domaines essentiels tels que le financement une fois la Convention entrée en vigueur.

10. J'encourage vivement toutes les Parties à se présenter à la sixième session en étant parfaitement au fait de ces questions et notamment des sections pertinentes de la Convention et des besoins propres aux pays au niveau national en ce qui concerne certaines structures et processus.

11. Je pense que nombre de questions que nous serons appelés à examiner ne se prêtent pas par elles-mêmes à controverse et que, pour une bonne partie d'entre elles, nous pouvons nous inspirer d'exemples et de structures que nous offrent des accords multilatéraux sur l'environnement qui fonctionnent déjà dans le domaine des produits chimiques et des déchets. J'ai pleinement conscience du fait que le Secrétariat a collaboré étroitement avec les secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, qui proposent de tels exemples, tandis que les propositions avancées dans ces domaines s'inspirent des modalités de travail en vigueur, même si des modifications s'imposent pour tenir compte des caractéristiques propres à la Convention de Minamata sur le mercure.

12. D'autres organisations ont été également invitées à contribuer à l'élaboration des documents lorsque cela était utile, en particulier l'Organisation mondiale de la Santé et le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial. J'espère donc, s'agissant de nombre de ces questions, que nous serons à même d'aller de l'avant, soit en adoptant les propositions figurant dans les documents de la réunion, soit en proposant des modifications mineures lorsqu'il s'agit de questions d'une grande importance. Cela vaut en particulier pour les domaines où des procédures ou des structures devront avoir été définies au moment de l'entrée en vigueur de la Convention afin que les Parties puissent en respecter les obligations, procédures ou structures au sujet desquelles il nous faut impérativement parvenir à un accord dès le début.

13. Dans d'autres domaines, les documents de travail traiteront de questions nécessitant une plus grande réflexion ainsi que de nouvelles contributions des Parties avant que ne soient élaborées des propositions qui seront soumises à l'examen de la Conférence des Parties ou dont le traitement technique en cours est en passe d'aboutir. J'espère que nous pourrons aussi traiter rapidement nombre de ces questions en tenant compte des avancées dont il est fait état ou des informations actuellement disponibles et que nous donnerons au Secrétariat les orientations nécessaires afin que des propositions plus détaillées puissent être examinées par le Comité à sa septième session. D'autres documents ont simplement pour objet d'informer de sorte que le Comité n'aura qu'à prendre note des progrès faits à ce jour.

14. Toutefois, comme je l'ai indiqué, il y a un certain nombre de questions de politique générale pour lesquelles une discussion plus poussée pourrait être nécessaire et auxquelles la plénière devrait consacrer plus de temps afin que toutes les vues puissent être rassemblées avant que nous nous efforcions de parvenir à un consensus. Il s'agit en particulier des domaines au titre desquels un cadre politique d'ensemble a été conçu lors des négociations mais dont le détail n'a pu être négocié faute de temps.

15. Je vous encourage vivement à procéder aux consultations nécessaires, aux niveaux national et régional, ainsi qu'à saisir l'occasion offerte pour tenir des consultations avec d'autres régions et délégations, selon que vous le jugerez approprié. Être bien préparés pour la session nous permettra de faire davantage de progrès et je souhaite vivement que, dans la mesure du possible, nous finalisions les points pour lesquels nous avons été saisis de propositions détaillées pour la sixième session en vue de leur présentation à la Conférence des Parties à sa première session. En procédant ainsi, nous disposerons de davantage de temps au cours de la septième session pour examiner certaines des questions les plus épineuses ainsi que les points plus techniques tels que les orientations relatives aux émissions, que nous examinerons pour la première fois à cette occasion.

16. Comme toujours, je vous encourage à garder à l'esprit les nombreux autres informations et documents mis à disposition avant et pendant les négociations. Le Secrétariat fournira, comme ce fut le cas lors des sessions précédentes, une mise à jour des informations en indiquant le rapport qu'elles entretiennent avec les questions de fond et les sections du projet de texte révisé (voir UNEP(DTIE)Hg/INC.6/INF/1). Je vous encourage également à prendre bonne note des autres documents d'information que le Secrétariat mettra à disposition, y compris ceux qui seront présentés par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement qui revêtent aussi une grande importance pour nos travaux.

Objectif de la sixième session

17. L'objectif de la sixième session est de préparer l'entrée en vigueur de la Convention et de faire d'importants progrès en vue de la première réunion de la Conférence des Parties, en parvenant en particulier à un accord sur un certain nombre de questions pour lesquelles il sera demandé à la Conférence d'adopter des décisions à sa première session. En outre, j'espère que nous pourrons définir de manière plus détaillée certaines des questions de politique générale plus délicates en mettant à profit la tenue prochaine de la septième session au cours de laquelle il est prévu de les examiner plus avant.

Organisation des travaux à la sixième session

18. Nous disposerons, au cours de la sixième session, de cinq jours pour entreprendre nos travaux. Techniquement cela représente 30 heures de séance plénière, même s'il nous faudra consacrer une certaine partie du temps à des questions d'organisation et d'administration, en particulier les premier et dernier jours de la session. Il nous faudra débattre très efficacement si nous voulons faire en sorte d'utiliser au mieux le temps qui nous est compté. J'encourage donc les représentants à aborder la session dans un esprit de conciliation et à porter leurs efforts sur les questions essentielles plutôt que sur les subtilités de la rédaction.

19. Je souhaiterais qu'au cours de la sixième session nous réfléchissions aux succès enregistrés depuis la Conférence de plénipotentiaires afin de bien comprendre les possibilités offertes par la Convention et de savoir quelles sont les mesures qu'il nous faut prendre pour mettre à profit ces possibilités. Nous consacrerons donc une partie de notre temps à une cérémonie d'ouverture qui donnera l'occasion à un certain nombre d'intervenants de renom de prononcer des messages essentiels pour affiner l'orientation politique de nos travaux. À cette fin, j'ai demandé que des déclarations officielles soient faites récapitulant les réalisations de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, les travaux du Fonds pour l'environnement mondial et les activités de l'Assemblée mondiale de la santé, ainsi que des déclarations de pays devenus parties à la Convention au cours de la période s'étant écoulée depuis son adoption et son ouverture à la signature.

20. Afin d'utiliser le plus efficacement possible le temps qui nous est imparti, j'espère que nous saurons traiter avec diligence les éléments de l'ordre du jour concernant l'organisation des travaux et les déclarations à caractère général. Je souhaiterais donc, autant que faire se peut, que les observations qui seront faites aient un caractère régional plutôt qu'elles n'expriment les positions des différents gouvernements et autres participants. J'accueillerai avec satisfaction les observations liminaires soulignant les progrès accomplis depuis la Conférence de plénipotentiaires. Pour gagner du temps, j'encourage les participants à soumettre au Secrétariat les déclarations nationales ainsi que les déclarations d'autres participants afin qu'elles puissent être téléchargées sur intranet. Ce faisant, nous pourrions entrer rapidement dans le vif de nos travaux.

21. Je tiens à rappeler qu'au titre des points de l'ordre du jour des propositions sont avancées en vue de leur adoption éventuelle par le Comité et leur transmission ultérieure à la Conférence des Parties pour adoption. Au cas où vous auriez des propositions de remplacement comportant des modifications qui seraient plus que des modifications mineures, je vous encourage à les mettre à la disposition des participants en tant que documents de séance, le plus tôt possible, afin que nous puissions examiner les points en question en même temps que les variantes proposées.

Recours à des groupes restreints

22. Pour que nos débats progressent, il pourrait être nécessaire de renvoyer certaines des questions à des groupes restreints pour un examen plus approfondi. J'espère toutefois qu'il sera recouru le moins possible à ces groupes car le plus grand nombre possible de questions pourront être réglées en plénière. Je souhaite en particulier que les questions de politique générale soient résolues en plénière et que nous pourrions recourir aux groupes restreints de représentants gouvernementaux pour faire en sorte que les choix politiques faits au sein de groupes plus larges soient rendus avec exactitude. Les résultats des délibérations des groupes restreints seront bien sûr soumis au Comité pour examen en plénière.

23. Le Bureau et moi-même sommes parfaitement conscients des difficultés rencontrées par de nombreuses délégations devant prendre part à un large éventail de débats parallèles; c'est pourquoi nous nous emploierons à limiter le nombre de réunions simultanées des groupes restreints. Les décisions nécessaires concernant les groupes et les moments auxquels ils se réuniront seront prises en consultation avec le Bureau mais résulteront en définitive, du déroulement de la session.

24. Le Bureau et moi-même avons travaillé pendant l'intersession en prévision de la sixième session, en participant notamment à des conférences téléphoniques et des réunions; cette étroite coordination sera poursuivie avant et pendant la session. Nous comptons que la sixième réunion nous offrira la possibilité de faire de grands progrès dans des domaines revêtant la plus grande importance pour les Parties entreprenant de mettre en œuvre la Convention.

Résultat escompté de la sixième session

25. Le résultat escompté à la sixième session est d'aboutir à un accord sur un certain nombre de questions qu'il convient de régler avant l'entrée en vigueur de la Convention ou que la Conférence des Parties adoptera à sa première session, afin que ces questions n'aient pas à être examinées plus avant par la septième session. De plus, d'importants progrès sur d'autres questions sont également nécessaires même si leur examen ne sera pas mené à terme au cours de la sixième session.

26. Le Bureau et moi-même sommes confiants que le Comité atteindra l'objectif que nous nous sommes fixé en ce qui concerne les préparatifs de la première réunion de la Conférence des Parties et que la sixième session jettera aussi des bases solides pour la mise œuvre par toutes les Parties de la Convention, dans un premier temps, puis, ultérieurement, sa mise en œuvre intégrale. Si nous nous attelons à cette tâche en faisant preuve de souplesse et dans un esprit de coopération tout en travaillant avec acharnement, nous pourrions atteindre l'objectif fixé.

27. En conclusion, j'encourage vivement tous les représentants à se préparer pour que nous puissions achever nos travaux dans un tel esprit. C'est avec un très grand intérêt que je m'appête à travailler avec vous à nouveau durant la sixième réunion du Comité, en novembre 2014.

Fernando Lugris
Président